

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1-20 (2019)

DÉLÉGUANT LE POUVOIR DE DÉPENSER ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 14 janvier 2019, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 24-1-20 (2019) déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2019;
- l'objet de ce règlement est de déléguer à certains officiers municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses dites incompressibles et de passer des contrats au nom de la municipalité dans le but de faciliter la gestion courante;
- l'original du règlement numéro 24-1-20 (2019) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 15 janvier 2019.

La greffière,

Geneviève Dupras